PROJET D'ÉTABLISSEMENT

DU

COLLEGE MARCEL GRILLARD

Ce projet d'établissement 2012-2016 fait suite au Projet d'établissement précédent (2002-2007).

Depuis,

- **Nous avons fait baisser le taux de redoublement à chacun des niveaux.**
Nous n'envisageons le redoublement que quand nous estimons que la dynamique personnelle de l'élève lui permettra d'en tirer bénéfice. Si ça n'est pas le cas, il est admis à passer en classe supérieure et nous l'aidons à compenser l'essentiel de ses lacunes et à construire un projet d'orientation compatible avec ses résultats scolaires.
Le taux actuel est compris entre 0 et 2%.

- Nous orientons massivement nos élèves vers le Lycée, à l'issue de la 3ème :
70,6% en 2nde GT et 27,5 en 2nde LP. (Chiffres : 2011)

- **Nous avons maintenu un pourcentage élevé de réussite au Brevet**. Notre établissement obtient depuis 2 ans plus de 90% de reçus. Le nombre d'élèves qui obtiennent une mention est à un bon niveau chaque année.

- **Grâce à un dialogue permanent avec les élèves et leur famille, tous les élèves construisent un projet réaliste en fin de 3e.**
La grande majorité des élèves obtiennent leurs 1ers ou 2èmes vœux d'orientation en fin de 3 e.

- **Nous avons développé les moyens pour les parents de suivre la scolarité de leur enfant.**
L'accès des parents aux « téléservices » et le dialogue permanent de l'équipe éducative avec eux a permis un taux de satisfaction des familles certain et qui reste maintenant à quantifier.

Dès la rentrée 2011, les équipes ont démarré une réflexion pour l'écriture d'un nouveau projet d'établissement en dégageant 4 ambitions et en établissant 5 axes de progrès.

Avec ce nouveau projet d'établissement, nous avons pour ambition :

- ***D'engager l'établissement dans une démarche de développement durable***
- ***De développer des relations partenariales avec les parents d'élèves***
- ***De développer une démarche de travail collaboratif au sein du collège***
- ***De faire du collège un établissement inclusif***

Pour atteindre ces objectifs les équipes ont défini 5 axes de progrès comme suit :

AXE 1 : CONDUIRE CHAQUE ELEVE A LA REUSSITE

AXE 2 : S'OUVRIR AU MONDE

AXE 3 : DÉVELOPPER LA VIE SCOLAIRE ET CITOYENNE DES ÉLEVES

AXE 4 : SE FORMER

AXE 5 : PRÉSERVER L'HYGIENE ET LA SÉCURITÉ

Ces ambitions et axes de progrès sont le résultat d'une année de réflexion et sont en conformité avec le diagnostic posé par le chef d'établissement à son arrivée en 2010 et avec le Contrat d'objectifs passé entre le Collège et la direction académique de la Manche en 2011.

Ce projet d'établissement répond aussi aux objectifs énoncés dans le Projet académique de l'Académie de Caen, pour la période 2011-2015.

ENGAGER L'ÉTABLISSEMENT DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rappel des 5 finalités de développement durable référencées dans le guide E3D : Préservation des ressources naturelles et énergétiques - modes de production et de consommation responsables / Epanouissement humain - cohésion sociale et solidarité / Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère / Préservation de la biodiversité / Gouvernance participative

Par définition, un établissement en démarche de développement durable est un établissement de formation et d'éducation qui est engagé dans une démarche sur le long terme, définie dans un projet d'établissement, et qui vise progressivement à prendre en compte les enjeux du développement durable dans les modes de fonctionnement de l'établissement (énergie consommée, restauration, eau, etc.) en lien avec les enseignements délivrés et la vie scolaire.

Les démarches E3D permettent donc d'engager de façon cohérente et complémentaire :

- une démarche pédagogique reposant sur la communauté éducative en lien avec les autres acteurs du territoire ;

- une politique d'établissement pour en faire un lieu d'application, de démonstration, de concrétisation du développement durable.

Objectif pour le Collège marcel GRILLARD

Amener tous les acteurs de l'établissement à apporter des réponses concrètes aux problèmes locaux et planétaires du développement durable à travers un travail concerté dans l'établissement et des comportements adaptés. Ces réponses seront élaborées, étape par étape, dans un esprit de découverte, d'apprentissage et de construction collective.

Informer, sensibiliser et éduquer au développement durable. Apprendre par le « vivre ensemble », par l'action, et dans le cadre des enseignements et de la vie scolaire.

Objectifs pour l'élève

- S'informer sur le développement durable
- Mettre en place des actions concrètes

- Contribuer activement aux décisions prises, s'engager concrètement
- En plus d'être citoyens, devenir éco-citoyens
- Devenir éco-délégué

L’établissement s’engage dans une démarche de développement durable en réalisant un programme d'actions, pour le 21ème siècle, (ou Agenda 21) dans des domaines très divers. C'est une démarche transversale qui consiste à élaborer et à mettre en œuvre des programmes d'actions concrètes qui répondent à des problématiques sociales, environnementales, économiques, et culturelles identifiées au niveau de l'établissement et qui impliquent l'ensemble de la communauté éducative et ses principaux partenaires.

Sur le plan pédagogique, l'éducation au développement durable ne constitue pas un nouveau champ disciplinaire :

- Le développement durable est intégré au sein de chaque discipline pour appréhender de manière diversifiée dans le temps et l'espace les conséquences des activités humaines.
- L'EDD s'appuie sur des projets pédagogiques croisant plusieurs disciplines au sein de dispositifs spécifiques inscrits dans les grilles horaires (SVT, Histoire-géographie et éducation civique, IDD,...) afin de développer notamment le sens critique et la capacité de questionnement des élèves à partir de situations complexes. En effet, l'EDD nécessite une vision systémique des phénomènes étudiés.
- L'EDD s'appuie aussi sur une approche de terrain ou sur des projets concrets destinés à sensibiliser les acteurs du territoire. Elle implique aussi de croiser les approches éducatives avec les actions mises en œuvre dans l'établissement.
- Toutes ces approches doivent permettre aux enseignants et aux autres personnels de l'établissement de bien montrer la complémentarité entre la dimension scientifique et la dimension sensible du développement durable.

Sur le plan du fonctionnement de l'établissement :

- L'EDD implique de croiser les approches éducatives avec les modalités de fonctionnement de l'établissement. Sa mise en œuvre peut permettre de diminuer les coûts de fonctionnement et d'améliorer les pratiques (circuits courts de distribution pour la cantine, économies d'énergie ou d'eau, valorisation des déchets, partenariats avec les entreprises et collectivités du territoire, ...).
- L'EDD débouche sur des réalisations concrètes menées d'abord dans l'établissement en partenariat avec les collectivités, les associations ou les entreprises. L'objectif est de donner à chacun les outils lui permettant, à son niveau et dans sa situation, d'apporter des réponses et d'adapter ses comportements aux grands enjeux des prochaines décennies.

Actions concrètes

Mise en place d'un comité de pilotage élargi aux partenaires du Collège.

Élection annuelle d' Éco-délégués en classe de 6ème

Formation des éco-délégués assurée par formateurs experts.

Actions concertées au sein du Collège : Vie scolaire-enseignants-équipe technique et de cuisine.

Actions à mener

Faire du Collège un établissement collecteur pour le tri et le recyclage pour les familles

Faire labéliser le collège en en E3D

Organiser des opérations de réduction des déchets

Mettre en place une veille écologique

Développer des projets par niveau de classe

DEVELOPPER
DES RELATIONS PARTENARIALES
AVEC LES PARENTS D'ELEVES

Les parents d'élèves sont désormais reconnus comme membres à part entière de la communauté éducative, partageant avec elle la mission de réussir l'éducation de leurs enfants. Pour les personnels de l'éducation, les occasions de rencontrer les parents d'élèves ne manquent pas. Ils construisent également cette relation au quotidien. Face aux parents d'élèves, les enseignants et les personnels de direction n'ont pas les mêmes responsabilités et font face à des risques différents. S'ils essaient, dès le début de l'année scolaire, de nouer un dialogue confiant et efficace avec les parents d'élèves, des tensions peuvent naître avec ces derniers.

Les parents d'élèves ont des droits, mais aussi des obligations :

- **Droit d'information et d'expression**

Les droits des parents d'élèves sont reconnus et garantis dans le Code de l'Éducation*. L'article L. 313-2 rend obligatoire les « *relations d'information mutuelle […] entre les enseignants et chacune des familles* » pour leur permettre « *d'avoir connaissance des éléments d'appréciation* » concernant l'élève. Plusieurs intermédiaires existent, le livret scolaire dans le 1er degré et le bulletin scolaire dans le 2nd degré. Des rencontres entre parents et enseignants sont prévues au moins deux fois par an, mais celles-ci n'excluent pas une information régulière à destination des parents sur les résultats et le comportement scolaire de leurs enfants. Le décret garantit également les droits des parents à l'information en instituant des réunions en début d'année avec le chef d'établissement pour les parents des nouveaux élèves de l'établissement.

- **Droit de participation**

Les parents d'élèves ont des droits individuels, mais aussi des droits collectifs. Par l'intermédiaire de leurs représentants, élus une fois par an, ils sont conviés à participer à différentes instances de la vie du Collège :rencontres Parents professeurs, conseils de classe et conseils d'administration. Les parents bénéficient ainsi d'un droit de regard sur le fonctionnement du système éducatif. Ce dispositif s'exerce en premier lieu dans les établissements d'enseignement, mais aussi dans d'autres instances, comme le Conseil de l'éducation nationale, la commission régionale des bourses, le Conseil supérieur de l'éducation, ou encore la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Des obligations

La réciprocité et le bon fonctionnement des relations construites par les personnels de direction, d'éducation et d'enseignement avec les parents d'élèves passent par un respect des personnels éducatifs, mais aussi par la justification des absences.

Actions concrètes

Mise en place de la mallette des parents : formation des parents délégués

Actions communes avec l'Association des parents d'élèves : Journée portes ouvertes, cross du Collège….

Rencontres Parents professeurs par niveau

Travail en commun dans le cadre du CESC : les dangers de l'Internet

Actions à mener

Mettre en place un forum des formations niveau 4ème, organisé avec les parents

Développer les actions de prévention en liaison avec les familles

DÉVELOPPER UNE DÉMARCHE DE TRAVAIL COLLABORATIF AU COLLEGE

Le travail collaboratif s'entend par une situation de travail collectif où tâches et buts sont communs.

Chacun des membres du groupe travaille ainsi sur les mêmes points. Il va en effet plutôt s'agir ici de fusionner les contributions individuelles dans l'action. La responsabilité est donc ici collective et incombe au groupe en tant que totalité.
Ce mode de travail collectif engage par conséquent une **communication régulière** entre les membres du groupe.
Les interactions interpersonnelles sont donc permanentes afin d'assurer une cohérence globale, condition nécessaire de l'efficience de l'action et donc de l'atteinte de l'objectif fixé.
La collaboration dans le cadre d'un travail collectif est une modalité d'action qui va au-delà de l'action individuelle en s'inscrivant explicitement dans une **dynamique d'action collective.**
On dit en effet qu'il y a collaboration quand un groupe organisé d'acteurs oriente et négocie ses interactions collectives vers une finalité dont chacun sait qu'elle ne pourrait être atteinte par un seul acteur. Les apports individuels n'ont donc de sens que par leur intégration, leur fusion à tous les autres et non par leur seule juxtaposition. Autrement dit, il s'agit pour chaque acteur d'un projet d'alimenter ses contributions individuelles par celles des autres. Le travail collaboratif implique de ce fait un engagement mutuel des individus dans un effort coordonné pour effectuer une même tâche, résoudre ensemble un même problème.
Le travail collaboratif nécessite ainsi des membres d'une équipe une plus forte interactivité et requiert plus de **motivation et de confiance** interpersonnelle. Le facteur humain (confiance, motivation, solidarité, respect, etc.) devenant central dans ce mode de travail collectif.

Par ailleurs, cette capacité d'un groupe à valoriser son capital humain participe d'une intelligence collective. En ce sens, le travail collaboratif incite les individus à mener des activités orientées vers les autres (attention, reformulation, négociation) pour contribuer à un résultat collectif qui est autre chose que la somme des résultats individuels.

Une part du succès de la collaboration tiendra notamment à la construction d'une compréhension commune (conscience de groupe) autour des activités menées et donc de connaissances partagées issues des contributions de chacun des membres de l'équipe projet.

La démarche de travail collaboratif peut être perçue comme un cycle défini comme suit :
La co-analyse : un travail de diagnostic qui permet à un groupe de comprendre une situation donnée et de construire un référentiel cognitif ;
La co-définition : dans cette phase les interactions collectives permettent au groupe de formuler l'objectif à atteindre en construisant une vision partagée ;
La co-réalisation : la fixation des règles du jeu, la détermination d'un plan d'action et d'un calendrier pour atteindre l'objectif poursuivi ;
La co-évaluation : les formes d'interaction qui permettent à un groupe de juger des résultats mais aussi de la valeur de la co-décision et du co-apprentissage tout au long du processus.

Actions concrètes

Développement d'outils de travail collaboratif (OTC) :

- *Les outils de communication* : **le journal de la semaine, notes de services, réunions, séminaires.**
- *Les outils de partage d'applications et de ressources* : Pronote**, LPC, courrier électronique…**
- *Outils d'information et de gestion des connaissances* : **le site du collège**
- *Outils de coordination* : comptes rendus, affichages, calendriers, Livret d'accueil

Développement de la communication interne et externe : revue de presse et journal interne

Mise en place d'instances de réflexion : Conseils pédagogiques, groupes de pilotages, séminaires locaux.

Actions à mener

Définition d'objets de travail en commun : le règlement intérieur, le projet d'établissement, le CESC, l'organisation pédagogique, les sorties et voyages scolaires…

Installation d'évènements de cohésion : la pré-rentrée, le CROSS du collège, la sortie des 3èmes.

Un évènement à créer : ……

FAIRE DU COLLEGE UN ÉTABLISSEMENT INCLUSIF

Rappel : La loi n°2005-102 du 11 février 2005« pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

Un Principe : L'établissement scolaire ordinaire est le lieu de scolarisation de tous les enfants et adolescents, en tenant compte des 2 objectifs suivants :
• La réponse éducative est apportée au mieux des besoins de chaque élève,
• Les réponses trouvées le sont au plus près des pratiques ordinaires

L'école inclusive, est donc, avant tout, un principe éthique

Attention aux idées reçues : Considérer l'inclusion comme une intégration « poussée » ou encore considérer que l'inclusion ne concerne que les élèves handicapés.

L'inclusion des élèves ne propose pas un parcours « adapté », mais propose un parcours de réussite à tous les élèves, par la mise en place de **dispositifs** comme la SEGPA, l'ULIS, l'accompagnement personnalisé, l'accompagnement éducatif, les PPRE, les PPI, les PAI.

Il ne faut plus raisonner en termes de handicap mais en termes de Besoins éducatif particuliers.

3 types de Besoins éducatifs particuliers sont habituellement recensés :

- les **besoins d'aménagement pour accéder aux enseignements** (pour les enfants présentant une déficience physique motrice ou sensorielle mais aussi la dyslexie…)
- les **besoins d'aménagement dans les programmes** (modifications ou programme différent)
- les **besoins d'attention particulière** (enfants en difficulté émotionnelle ou comportementale)

L'école inclusive, participe à l'éducation à la citoyenneté

Tolérance et respect de l'autre sont les ingrédients de l'inclusion et du « vivre ensemble ».
Or, le collège est le lieu de la moquerie, de l'insulte gratuite et de l'intrusion dans la vie privée de l'autre. Cela peut parfois dégénérer en agressivité et actes de violence. Le Collège Marcel Grillard n'échappe pas à ces constats.

Actions concrètes

Aménagement d'horaires de classe identiques pour tous.

Mise en place de projets fédérateurs pour tous les élèves : Projet développement durable, sorties communes, projets sportifs…

Extension des activités péri éducatives à tous les élèves.

Repérages des difficultés des élèves.

Travail en classe sur la notion de handicap.

Demande d'un stage sur site.

Actions à mener

Réfléchir ensemble au cours du stage sur site

Développer l'inclusion des élèves de l'ULIS en milieu ordinaire

Travailler les notions de respect et de tolérance dans les classes.

Améliorer les relations entre les élèves par l'application équitable de la charte de vie collégienne.

Développer une action au sein du CESC

Développer pour chacun des personnels une vigilance et un repérage des élèves en « souffrance »

Une fois ces ambitions affichées, il nous faut les décliner selon nos 5 axes de travail :

AXE 1 : CONDUIRE CHAQUE ELEVE A LA REUSSITE

AXE 2 : S'OUVRIR AU MONDE

AXE 3 : DÉVELOPPER LA VIE SCOLAIRE ET CITOYENNE DES ÉLEVES

AXE 4 : SE FORMER

AXE 5 : PRÉSERVER L'HYGIENE ET LA SÉCURITÉ

Axes du projet d'établissement

AXE 1 : CONDUIRE CHAQUE ELEVE A LA REUSSITE

1.1. Permettre aux élèves de poursuivre la construction de leurs compétences pour mieux préparer l'orientation au lycée.

1.1.1 Mettre les compétences du socle commun au cœur des enseignements durant la scolarité obligatoire pour rendre les élèves plus performants

1.1.2 Assurer la cohérence des apprentissages des élèves dans tous les temps d'enseignement, dans toutes les situations pédagogiques

1.1.3 Permettre à chaque élève d'acquérir progressivement la compétence à s'orienter au cours de sa scolarité et tout au long de la vie

1.2. Augmenter l'efficacité de la prévention et de la prise en charge de la difficulté scolaire

1.2.1 Donner la priorité à la prévention par une liaison efficace avec l'école

1.2.2 Structurer l'aide apportée et la mettre en cohérence avec les apprentissages

1.2.3 Créer les conditions de l'expérimentation et de l'innovation

1.2.4 Lutter contre les sorties prématurées du Collège

AXE 2 : S'OUVRIR AU MONDE

2.1. Développer la mobilité

2.1.1 Engager des actions liées au PDMF

2.1.2 *Améliorer la connaissance des établissements de poursuite d'étude par le biais des mini stages*

2.1.3 Développer les échanges internationaux par le biais des voyages et des nouvelles technologies de communication

2.1.4 Favoriser la découverte et la fréquentation des structures culturelles locales et régionales

2.2. Favoriser le travail avec la Presse

2.2.1 Participer aux actions du CLEMI : semaine de la Presse, « un journal, un jour », le Prix Bayeux des reporters de guerre…..

2.2.2 Développer la pratique journalistique : journal du collège, classe Presse.

2.3. Inviter à la découverte culturelle

2.3.1 Donner la possibilité à tous les élèves d'aller assister à un spectacle vivant au moins sur les 4 années de scolarité

2.3.2. Consacrer par exemple 1 semaine au théâtre et/ou au cinéma sauf au niveau 3°

2.3.3. Festival du livre, Collège au Cinéma

2.4. Inviter à la pratique culturelle et artistique

2.4.1. Orchestre à l'école avec prolongements dans le cadre des échanges avec l'Allemagne, Guernesey et les Etats-Unis

2.4.2. Ateliers Arts Plastiques (visites expo, projet BD à partir de la 5°)

2.5. Aller à la rencontre de l'autre

2.5.1. Développer les actions de solidarité (projet Haïti)

2.5.2. Engager des partenariats durables avec les îles anglo-normandes (langues régionales)

2.5.3. Conforter les projets européens (Italie, Angleterre..)

2.5.4. Connaître les lieux de mémoire et entretenir relations outre atlantique

2.5.5. Étendre la pratique sportive comme vecteur de plaisir et de tolérance

2.5.6. Développer nos outils de communication (à l'interne et à l'externe)

2.5.7. Faire du collège un établissement inclusif

2.6. Mieux connaître l'environnement socio-économique

2.6.1. Développer partenariats avec entreprises locales sous forme de stages et d'interventions de professionnels

2.6.2. Étendre la découverte professionnelle au niveau 3ème

AXE 3 : DÉVELOPPER LA VIE SCOLAIRE ET CITOYENNE DES ÉLEVES

3.1. Encourager la participation des élèves

3.1.1. Fortifier le rôle du délégué de classe en tant que porte parole

3.1.2. Installer dans chaque classe des relais d'association (FSE, AS)

3.1.3. Favoriser la mise en place d'éco-délégués.

3.2. Développer la formation citoyenne des élèves

3.2.1 Promouvoir les attitudes de responsabilité personnelle et collective à travers l'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable

3.2.2 Agir sur les conduites de consommation et les conduites à risque pour soi et les autres

3.2.3 Former des équipes inter catégorielles d'établissement à une culture commune en éducation à la santé et à la citoyenneté

3.2.4 Favoriser la formation aux premiers secours

3.2.5 Mettre en place des formations de délégués en s'ouvrant aux autres établissements, y compris les écoles.

3.2.6 Encourager les démarches globales de développement durable et le rôle des éco-délégués et ambassadeurs de l'environnement.

3.3. Développer l'engagement des élèves

3.3.1. Valoriser les compétences acquises par l'engagement associatif dans des contextes scolaires et extra-scolaires
3.3.2. S'appuyer sur l'UNSS et le FSE
3.3.3. Favoriser la vie associative au sein de l'Ecole (clubs, FSE, AS)

3.4. Rappeler les règles de vie en collectivité

3.4.1. Développer les notions respect mutuel
3.4.2. S'appuyer sur la charte de Vie collégienne
3.4.3. Faire partager le règlement intérieur
3.4.4. Accepter l'autre dans sa différence

AXE 4 : SE FORMER

4.1. Évaluer les besoins au regard des caractéristiques de l'établissement

4.1.1 Mettre en place un calendrier

4.1.2 Choisir le mode d'évaluation

4.1.3 Ouvrir les formations à des domaines variés : pédagogique, disciplinaire, social, médical, psychologique…

4.2. Construire le plan de formation

4.2.1 Mettre en place un calendrier

4.2.2 Impliquer tous les acteurs : recherche de synergie

4.3. Planifier les interventions et les modalités : conférence, travail de groupes…

4.4. Organiser la mutualisation des ressources

4.4.1 Favoriser l'accès aux ressources

4.4.2 Inciter à la mutualisation des retours d'expériences

4.4.3 Évaluer les actions mises en place

AXE 5 : PRÉSERVER L'HYGIENE ET LA SÉCURITÉ

5.1. Évaluer les besoins au regard des caractéristiques de l'établissement
5.2. Améliorer les conditions d'hygiène et de propreté des personnels et des élèves
5.3. Mettre en conformité les installations sanitaires au regard du droit du travail
5.4. Actualiser le P.P.M.S. au regard des nouvelles extensions